

# Tarif des consultations et actes

## les plus couramment pratiqués

### Centre de la rétine – BLOC IVT

Libellé de l'acte	Cotation de l'acte	Tarifs Assurance Maladie (1)	Remboursement Assurance Maladie (2)	Ticket Modérateur (3)
IVT : Injection Intra Vitreuse	BGLB001	<b>83,60 €</b>	66,88 €	<b>16,72 €</b>
Forfait environnement et sécurité	SE2	<b>68,64 €</b>	54,91 €	<b>13,73 €</b>

Tarifs au 1<sup>er</sup> mars 2023

#### Vous aurez à régler le reste à charge\*:

- Le jour de votre consultation ou examen :
  - à la caisse du centre de la rétine
- Ou après réception de la facture par courrier :
  - par carte bancaire sur le site de paiement en ligne accessible via le site internet de l'hôpital [www.15-20.fr](http://www.15-20.fr)
  - par chèque adressé au Centre d'encaissement des Finances Publiques indiqué sur le talon de paiement de la facture.

\*Les niveaux de prise en charge présentés correspondent à ceux du « Parcours de soins coordonné » (Loi n°204-810 du 13 août 2004) :

Si vous avez déclaré votre médecin traitant auprès de votre centre de Sécurité sociale, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Ticket Modérateur » (3).

Si vous n'avez pas déclaré votre médecin traitant, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Remboursement Assurance maladie »(2).

Si vous êtes non assuré social, vous aurez à régler à l'hôpital le montant indiqué dans la colonne « Tarifs Assurance maladie »(1).